

POLITIQUE ORGANISATIONNELLE EN IMMUNISATION INFLUENZA ET PNEUMOCOQUE

N° Politique: **POL-074**

Responsable de l'application : Direction du programme
jeunesse et des activités de santé publique

N° Procédures découlant : **PRO-039**;
PRO-053

Approuvée par :
Comité de direction

Date d'approbation :
2020-09-03

Date de révision :
2024-09-03

Destinataires : Tous les employés du CIUSSS-CIUSSS-EMTL incluant les cadres, les hors-cadres, les médecins, les résidents, les chercheurs, les pharmaciens, les stagiaires, les étudiants, les membres du conseil d'administration, le personnel de main-d'œuvre indépendante, les bénévoles, les professeurs, les ressources à contrat et les participants de près ou de loin à l'actualisation des activités en lien avec la vaccination contre l'influenza.

1. CONTEXTE

1.1 Contexte général

Chaque année, l'influenza entraîne un taux important de morbidité et de mortalité au Québec, notamment chez les personnes âgées et ceux à risque de complications. En effet, l'influenza est la cause de nombreux décès et hospitalisations. Les infections à pneumocoques sont également fréquentes au Québec et peuvent aussi amener leur lot de complications provoquant également plusieurs décès et hospitalisations.

La vaccination est depuis longtemps reconnue comme étant la mesure de santé publique la plus efficace et efficiente dans la prévention et la transmission des maladies infectieuses. C'est pour cette raison que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) participe à chaque année à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière dans le cadre du Programme d'immunisation du Québec (PIQ).

La vaccination contre l'influenza est offerte gratuitement aux populations cibles, tel que définies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Considérant la similitude entre les groupes visés par la vaccination contre l'influenza et la vaccination contre le pneumocoque, la campagne de vaccination saisonnière devient une occasion privilégiée de recommander et d'administrer également le vaccin contre le pneumocoque, bien que ce dernier puisse être administré tout au long de l'année, lorsqu'indiqué.

En cas de pandémie, le CIUSSS-EMTL s'engage à respecter les lignes directrices émises par le Directeur de la santé publique national/régional et à offrir la

vaccination contre l'influenza pandémique auprès des populations cibles selon le mode de vaccination retenu.

1.2 Contexte territorial et organisationnel

La présente politique émerge d'un besoin d'harmoniser les multiples politiques et procédures existantes ainsi que l'offre de service en lien avec la vaccination influenza et pneumocoque pour l'ensemble de son territoire.

Il est de la responsabilité du CIUSSS-EMTL de promouvoir et de coordonner l'offre de service de vaccination gratuite contre l'influenza et le pneumocoque de l'ensemble de son territoire, participant ainsi à la protection des populations, à la réduction des complications possibles et à la diminution de la transmission des infections respiratoires pour l'ensemble des populations ciblées.

Chaque direction clinique est imputable du déploiement de la vaccination auprès des utilisateurs de leurs programmes–services

1.3 Contexte légal :

Les principales assises juridiques et administratives sont :

- *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, ch. C-12)
- *Loi sur la santé publique* (RLRQ, ch. S-2.2)
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, ch. S-4.2) ;
- *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, ch. S-2.1);
- Les normes sur la santé et les services sociaux de certification d'agrément.

Cette politique est en concordance avec *le Programme national de santé publique* (PNSP), découlant de la *Loi sur la santé publique* ainsi qu'avec le *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal*.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique présente le processus de mise en œuvre de la campagne de vaccination antigrippale et anti-pneumocoque comprenant les objectifs ainsi que le partage des rôles et responsabilités entre les différents acteurs impliqués. Elle s'adresse à toute personne œuvrant au CIUSSS-EMTL. La présente politique concerne la vaccination influenza et pneumocoque tant au niveau populationnel qu'en institution, incluant aussi la vaccination des travailleurs de la santé ciblés par les critères de gratuité du MSSS.

Le CIUSSS-EMTL prend en compte le fait que le consentement à la vaccination doit être libre et éclairé (volontaire), et s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires pour éviter la transmission de l'influenza et du pneumocoque au personnel et à la population de son territoire.

3. OBJECTIFS

La présente politique vient encadrer les activités de vaccination contre l'influenza et le pneumocoque dans le cadre de la campagne de vaccination saisonnière. Elle vise à harmoniser les modalités d'application dans toutes les installations du CIUSSS-EMTL et définir les assises sur lesquelles s'appuyer pour sa mise en œuvre.

Par conséquent, elle vise à :

- Promouvoir la vaccination auprès de la population du territoire et des travailleurs de la santé du CIUSSS-EMTL;
- Augmenter la couverture vaccinale chez la population cible;
- Limiter la transmission des infections respiratoires;
- Protéger les populations cibles et leur entourage;
- Prévenir les complications associées aux infections respiratoires;
- Diminuer les éclosions en établissement.

4. DÉFINITIONS

4.1. Immunisation

Action par laquelle on confère l'immunité par administration d'antigènes (immunisation active) ou par injection de préparations contenant des anticorps spécifiques (immunisation passive).

4.2. Vaccination

Méthode de prévention qui consiste à introduire dans l'organisme des préparations antigéniques (vaccins) dans le but d'entraîner une immunité.

4.3. Influenza

L'influenza, communément appelée grippe, est une infection des voies respiratoires causée par le virus de l'influenza. Elle est contagieuse et se transmet facilement à partir de gouttelettes du nez et de la bouche projetées par une personne infectée qui tousse ou qui éternue. Elle se transmet aussi par le contact avec une personne infectée en lui serrant la main ou en touchant des objets contaminés par cette personne. Au Québec, le virus de l'influenza circule surtout pendant la période allant de la fin de l'automne au début du printemps.

4.4. Pneumocoque

Le pneumocoque est une bactérie qui se trouve dans les voies respiratoires. Bien des gens sont porteurs de cette bactérie dans leur nez ou leur gorge sans être malades. Cependant, le pneumocoque peut parfois causer des infections comme une pneumonie, une otite, une méningite ou une bactériémie. Les infections à pneumocoques sont fréquentes au Québec. Elles surviennent toute l'année mais surtout en hiver et au printemps.

4.5. Écllosion

Propagation d'une maladie qui survient sur une courte période de temps et à un emplacement géographique limité.

4.6. Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)

Outil d'application du PNSP en matière d'immunisation au Québec. Ouvrage de référence pour tous les professionnels de la santé qui ont à administrer des produits immunisants et pour tous ceux qui participent à la gestion des programmes d'immunisation.

4.7. Clientèles cibles ou population cible

Personnes visées par les critères de gratuité de vaccination. Ces personnes sont souvent plus à risque, en raison de leurs caractéristiques et/ou de leur état de santé, de développer des complications associées à la grippe ou au pneumocoque. Les clientèles cibles sont déterminées par le MSSS.

4.8. Vaccination populationnelle

Représente la vaccination offerte gratuitement par le réseau de la santé pour l'ensemble de la population cible de son territoire, connue ou non des programmes ou des services du CIUSSS-EMTL. La vaccination populationnelle comprend les cliniques de vaccination massive des Centre locaux de services communautaires (CLSC) du territoire (avec/ou sans rendez-vous), la vaccination de proximité, la vaccination à domicile des personnes recevant des services du soutien à domicile des CLSC.

4.9. Vaccination des résidents en hébergement

La vaccination offerte gratuitement aux résidents ciblés durant toute la saison grippale ainsi qu'au cours de toute l'année pour la vaccination contre le pneumocoque.

4.10. Vaccination des travailleurs de la santé

Représente la vaccination gratuite des travailleurs de la santé œuvrant au CIUSSS-EMTL, en particulier ceux qui donnent des soins directs aux patients, selon les recommandations annuelles du MSSS.

4.11. Système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI)

Le SI-PMI soutient le registre de vaccination provincial. Il contient 2 volets, soit le volet pour la gestion des produits immunisants ainsi que le volet Immunisation. Les utilisateurs du volet Immunisation utilisent le système pour consulter le profil vaccinal d'un usager, y enregistrer toutes les interventions de vaccination réalisées et y ajouter d'autres informations jugées pertinentes au contexte de vaccination.

5. ÉNONCÉ

- Le CIUSSS-EMTL reconnaît sa responsabilité de planifier et coordonner les services à offrir à la population de son territoire dans le but de prévenir l'influenza et protéger la clientèle à risque de complications. Pour ce faire, il compte mettre en œuvre tous les moyens nécessaires basés sur les meilleures pratiques pour réaliser les objectifs de la présente politique. Dans un processus d'amélioration continue, le CIUSSS-EMTL s'engage à revoir régulièrement ses façons de faire pour garantir des soins de qualité et améliorer sa couverture populationnelle.
- Le CIUSSS-EMTL reconnaît les rôles et responsabilités de tous les professionnels habilités à administrer des produits immunisants, conformément aux lois et règlements en vigueur. Le CIUSSS-EMTL reconnaît l'importance que tous soient mis à contribution dans l'effort collectif de la vaccination saisonnière.
- La planification, l'organisation et le déploiement de la vaccination annuelle est une responsabilité partagée au CIUSSS-EMTL c'est pourquoi toutes les directions sont mises à contribution.
- La *Politique régionale intégrée de vaccination influenza* de la Direction régionale de santé publique de Montréal (2015) propose une approche à trois volets d'intervention – hygiène des mains, vaccination et prévention et gestion des éclosions. Le CIUSSS-EMTL reconnaît l'importance d'agir sur ces trois volets afin de réduire le fardeau de l'influenza sur son territoire.
- Les cibles à atteindre en termes de couverture vaccinale sont déterminées par la Direction de santé publique du MSSS et peuvent varier d'une année à l'autre. Celles-ci sont généralement incluses dans l'entente de gestion entre le CIUSSS-EMTL et la Direction régionale de santé publique.
- Le CIUSSS-EMTL reconnaît le PIQ Québec comme document de référence en matière de vaccination et demande à tous de s'y conformer. Pour assurer la qualité des produits immunisants dont il a la responsabilité, le CIUSSS-EMTL s'en remet au *Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins* (MSSS, 2016).
- Dans le but de rejoindre la clientèle cible de son territoire, le CIUSSS-EMTL a choisi de subdiviser l'exercice annuel de vaccination en quatre grandes activités :
 - Vaccination populationnelle;
 - Vaccination des résidents en centre d'hébergement;
 - Vaccination de la clientèle hospitalisée et fréquentant les cliniques externes;
 - Vaccination des travailleurs de la santé.
- La vaccination saisonnière débute habituellement en novembre de chaque année et se poursuit tout au long de la saison jusqu'à l'avis de la fin de l'activité grippale émis par les autorités de santé publique du MSSS.
- Le CIUSSS-EMTL reconnaît sa responsabilité populationnelle et s'engage à déployer les efforts supplémentaires pour rejoindre et offrir des services de vaccination aux populations défavorisées et/ou désaffiliées dans une recherche de justice et d'égalité en matière de santé.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1. Direction générale / Président-directeur général

- Faire de la vaccination saisonnière une priorité organisationnelle;
- Confier aux directions concernées l'organisation de la campagne de vaccination pour la population, les personnes hospitalisées, les résidents en hébergement et les travailleurs de la santé.

6.2. Comité de vaccination influenza

Le CIUSSS-EMTL s'est doté d'un comité de vaccination influenza. Il agit sous la gouverne du comité organisationnel en immunisation du CIUSSS-EMTL. Le comité de vaccination influenza a pour mandat de :

- Diffuser les plus récentes orientations ministérielles au sein du CIUSSS-EMTL;
- Recommander les meilleures orientations organisationnelles en lien avec la vaccination saisonnière;
- Soutenir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de vaccination;
- Diffuser l'offre de service vaccinale auprès des employés, du personnel et des partenaires du réseau territorial de santé ainsi qu'auprès de la population;
- Coordonner les quatre grandes activités de vaccination de la campagne annuelle : populationnelle, en centre d'hébergement, en milieu hospitalier (et cliniques externes), et des travailleurs de la santé;
- Soutenir les différentes directions dans l'élaboration de leur planification d'activités en lien avec la vaccination;
- Assurer le bon déroulement de la campagne de vaccination et effectuer les bilans en cours et au terme de celle-ci;
- Développer les outils pertinents pour la préparation, le déploiement et le suivi des campagnes;
- Développer un plan de communication;
- Réaliser le bilan global de la campagne annuel de vaccination ayant cours sur le territoire du CIUSSS-EMTL et le diffuser aux instances concernées;
- Assurer une reddition de compte auprès du comité organisationnel en immunisation du CIUSSS-EMTL.

Le comité de vaccination influenza est animé par la coordonnatrice locale de santé publique. Il est composé de membres des directions suivantes :

- **Direction des services multidisciplinaires**
 - Coordination soins et services première ligne;
 - Chef de services pour services courants et accueil réception;
 - Chef de secteur groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) et bénévolat.
- **Direction programme jeunesse et activités de santé publique**
 - Chef d'administration de programme santé parentale et infantile;
 - Coordinatrice des activités de santé publique;
 - Chef de programme des activités de santé publique;

- Organisateur communautaire;
- Infirmière conseillère en prévention clinique.
- **Direction des soins infirmiers**
 - Conseillère cadre en soins infirmiers
- **Direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées**
 - Coordinatrice de soutien à domicile;
 - Coordinateur d'aide à domicile et de partenariat avec la communauté;
 - Directrice adjointe d'hébergement.
- **Direction programme santé mentale, dépendance et itinérance**
 - Coordination du programme Coordination des services ambulatoires spécialisés.
- **Direction des services professionnels**
 - Direction adjointe volet opérationnel;
 - Chef de secteur archive volet communautaire;
 - Chef de service prévention et contrôle des infections;
 - Chef des services pharmaceutiques.
- **Direction ressources humaines, communications et affaires juridiques**
 - Chef de service planification des horaires et des activités de remplacement;
 - Chef de service de prévention et promotion de la santé;
 - Conseillère en communication.
- **Direction des services techniques, Direction logistique et Direction des ressources technologiques**
 - Participation ponctuelle.

6.3. Toutes les directions cliniques et soutien

- Faire connaître la présente politique et les procédures associées au personnel de leur direction ainsi qu'aux partenaires concernés, et s'assurer de son respect;
- Promouvoir activement la vaccination annuelle auprès de la clientèle ciblée ainsi qu'auprès des travailleurs de la santé;
- Mobiliser les ressources nécessaires au déploiement des activités;
- Permettre aux travailleurs de la santé ciblés de se faire vacciner sur leur temps de travail;
- Déléguer des représentants de sa direction pour participer au comité de vaccination influenza et prévoir un substitut en cas d'absence;
- Fournir un bilan annuel de ses activités en lien avec la campagne de vaccination auprès du comité de vaccination influenza, en date du 30 avril de chaque année.

6.4. Directions cliniques et Service de prévention et promotion de la santé (DRHCAJ)

- Élaborer une planification détaillée, coordonner et déployer les activités en lien avec la campagne annuelle pour la clientèle visée de sa direction ou de son secteur;
- S'assurer de l'application des pratiques préventives d'hygiène des mains auprès du personnel sous leur responsabilité;
- Planifier les activités de formation sur la vaccination pour le personnel infirmier sous leur responsabilité;
- S'assurer de la qualité de l'acte de vaccination conformément aux directives cliniques;
- Effectuer le suivi périodique des activités de vaccination dans leur direction ou secteur et ajuster l'offre de vaccination selon les besoins populationnels et les indications du MSSS;
- S'assurer d'évaluer la satisfaction des usagers et des travailleurs de la santé au regard des services reçus en lien avec la vaccination;
- S'assurer de mettre en place les conditions nécessaires à la saisie dans SI-PMI des informations sur les vaccins administrés;
- S'assurer de la continuité de la chaîne de froid pour les produits immunisants et au besoin, se référer à la procédure « en cas de bris de chaîne de froid » (PRO-039);
- En conformité avec l'entente sur la gestion des produits immunisants DRSP-CEMTL s'assurer de réaliser un audit de leurs pratiques de gestion des produits immunisants dans leur secteur;
- Lorsque requis, s'assurer de la complétion du formulaire de déclaration d'évènements (AH-223) en indiquant clairement le mot « vaccination » ; en respect des procédures internes.

6.5. Direction des services multidisciplinaires

6.5.1. Secteur Services courants et accueil :

- Organiser et déployer la vaccination massive avec ou sans rendez-vous;
- Déployer la vaccination de proximité (commande de matériel clinique et administratif, organisation technique et soutien clinique aux vaccinateurs);
- Gérer l'enveloppe budgétaire rattachée aux activités de vaccination massive et de proximité;
- S'assurer d'intégrer le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque à l'intérieur de l'offre de service régulière;
- Commander les vaccins pour les secteurs suivants: services courants, santé parentale et infantile, activités de santé publique (vaccination de proximité) et le soutien à domicile;
- Prévoir les ressources humaines (commis) nécessaires lors de la vaccination de masse et de proximité;
- Dispenser la formation nécessaire aux commis désignés.

6.5.2. Secteur bénévolat et GMF-U

- Recruter une équipe de bénévoles pour la vaccination massive en CLSC via les organismes communautaires et/ou les écoles du territoire.

6.6. Direction programme jeunesse et activités de santé publique

6.6.1. Coordination des activités de santé publique

- Coordonner, en collaboration avec les différents partenaires, le déploiement de la campagne de vaccination saisonnière ;
- Assurer la coordination et le suivi des déclarations de bris de chaînes de froid pour soutenir l'optimisation des pratiques;
- En conformité avec entente sur la gestion des produits immunisants DRSP-CIUSSS, s'assurer de la présence de mécanismes de suivi visant la conformité des pratiques et signalement rapide des situations problématiques (ex : tableau de bord de suivi des vaccins, suivi de l'analyse des bris de chaîne de froid etc.).
- Assurer l'accessibilité de la vaccination auprès de la population en situation de vulnérabilité du territoire (proximité);
- Planifier les ressources humaines et vaccins nécessaires à la vaccination de proximité

6.6.2. Secteurs *santé parentale et infantile* et *services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance* :

- Organiser l'offre de vaccination dans son secteur incluant la deuxième dose lorsque celle-ci coïncide avec la vaccination régulière (vaccins 0-4 ans) des jeunes enfants.

6.7. Direction des soins infirmiers

6.7.1. DSI volet pratique professionnelle

- S'assurer de la mise à jour de la règle des soins infirmiers (RSI) portant sur l'administration de produits immunisants;
- S'assurer annuellement de la mise à jour de la formation des infirmières et infirmières auxiliaires portant sur les connaissances sur le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque;
- Développer et organiser annuellement la formation des infirmières et infirmières auxiliaires en collaboration avec la DRHCAJ et les directions cliniques;
- Élaborer et diffuser les outils cliniques nécessaires à l'application du programme de vaccination saisonnière;
- Agir comme personne-ressource auprès des gestionnaires et des répondantes cliniques terrain;
- Représenter le CIUSSS-EMTL à la table des répondantes en immunisation à la Direction de santé publique de Montréal;
- Diffuser l'information clinique auprès des membres du comité ou autres directions concernées;
- Guider les gestionnaires et les équipes de soins dans les différentes étapes préparatoires à la vaccination;
- Diffuser les directives annuelles et les informations/outils cliniques au personnel et aux médecins;
- S'assurer de la qualité de l'acte de vaccination de concert avec les autres directions concernées.

6.8. Direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

6.8.1. Secteur du soutien à domicile

- S'assurer d'intégrer le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque à l'intérieur de l'offre de service;
- Planifier, préparer, déployer et/ou soutenir la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque chez la clientèle cible vivant en résidence privée pour aînés (RPA), dans les ressources non-institutionnelles (RNI) et dans les résidences de type coopérative ou sans but lucratif pour aînés du territoire.

6.8.2. Secteur hébergement

- Planifier, préparer et déployer la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque chez la clientèle vivant en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

6.9. Direction programmes santé mentale, dépendance et itinérance

- S'assurer d'intégrer le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque à l'intérieur de son offre de service;
- Planifier, préparer et déployer la vaccination influenza chez la clientèle vivant en ressource d'hébergement ressources de type familiale (RTF), dans les ressources non-institutionnelles (RNI) ou ressources autres (RA).

6.10. Direction programmes Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique

- S'assurer d'intégrer le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque à l'intérieur de son offre de service;
- Planifier, préparer et déployer la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque chez la clientèle vivant en centre d'hébergement, ressources de type familiale (RTF), dans les ressources non-institutionnelles (RNI) ou ressources autres (RA).

6.11. Direction des services professionnels

- S'assurer d'intégrer le vaccin contre l'influenza et le pneumocoque à l'intérieur de l'offre de vaccination régulière de ses secteurs.

6.11.1. Volet opérationnel

- Planifier et déployer la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque chez la clientèle hospitalisée sur les unités sous sa responsabilité, lorsque la situation clinique le permet.

6.11.2. Archives

- Participer à la mise à jour des formulaires nécessaires à la vaccination;
- Envoyer les formulaires d'évaluation pré-vaccination aux secrétaires des différents CHSLD;
- Produire les rapports statistiques de la vaccination populationnelle;
- Coordonner le personnel de soutien lors des cliniques;
- S'assurer de donner les accès informatiques requis.

6.11.3. Service de prévention et contrôle des infections

- Promouvoir l'application de la pratique préventive d'hygiène des mains et en assurer le suivi;
- Collaborer à la formation annuelle des professionnels;
- Agir en tant qu'agent d'informations auprès du personnel;
- Prévenir et assurer la gestion des éclosions en milieu institutionnel.

6.11.4. Pharmacie

- Commander et distribuer les vaccins pour les secteurs hospitaliers, hébergement et la vaccination du personnel;
- Faciliter la mise en place d'outils de communication nécessaires pour faire la promotion de la vaccination auprès de la population via les pharmaciens communautaires du territoire;
- Soutenir les équipes pour assurer des pratiques respectueuses de la chaîne de froid dans les milieux.

6.12. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

- Agir à titre de personne-ressource en matière d'éthique;
- Accompagner l'élaboration d'outils d'évaluation de la satisfaction des usagers au regard de la vaccination;
- Présenter le bilan de la satisfaction des usagers au regard de la vaccination au Comité de vaccination influenza en date du 30 avril de chaque année;
- Fournir un bilan annuel des événements AH-223 liés à la campagne annuelle de vaccination.

6.13. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

6.13.1. Service de prévention et promotion de la santé

- Établir un plan de communication du volet « travailleurs de la santé » de la campagne influenza en collaboration avec le service des communications;
- Planifier, coordonner, diffuser les activités entourant la campagne de vaccination annuelle contre l'influenza auprès des travailleurs de la santé et des gestionnaires et assurer un suivi de l'atteinte des cibles visées;
- Collaborer avec le service de prévention et contrôle des infections, la coordination locale de santé publique et les gestionnaires lors de situation particulière impliquant la santé d'un intervenant ou lors d'éclosion(s) en installation;
- Soutenir les directions dans la vaccination des travailleurs de leurs programmes-services.

6.13.2. Secteur planification des horaires et des activités de remplacement

- Coordonner l'identification des ressources humaines requises par les différentes activités de vaccination.
- Assurer le remplacement de ce personnel en cas d'absence;
- Transmettre les exigences de formation émises par la DSI au personnel recruté.

6.13.3. Communications

- Préparer et déployer un plan de communications en collaboration avec les autres directions et les membres du Comité de vaccination influenza;
- Animer une stratégie de promotion pour l'implication d'influenceurs reconnus par le public cible. (Avoir recours à des portes paroles sur les diverses plateformes web);
- Concevoir et développer les outils de promotion de la campagne de vaccination adaptés pour la population et la vaccination des travailleurs de la santé;
- Soutenir la logistique d'accès et d'inscription des professionnels aux formations.

6.14. Direction des services techniques

6.14.1. Secteur entretien et fonctionnement

- Préparer les locaux des cliniques de vaccination selon un plan préétabli avec le responsable des services concernés;
- Fournir le mobilier nécessaire dans les locaux des cliniques de vaccination incluant l'installation et le transport;
- Assurer l'entretien préventif des frigos à vaccins et entreprendre les démarches requises pour en assurer leur conformité* ;
- S'assurer de la conformité des dispositifs de surveillance de la température (étalonnage annuel, changement de pile, etc.)*

** Assurer un suivi annuel, ou au besoin, auprès du comité organisationnel en immunisation.*

6.15. Direction des ressources technologiques

6.15.1. Secteur exploitation, infrastructure et téléphonie

- Organiser la téléphonie afin d'orienter la clientèle en vue de la vaccination antigrippale.

6.15.2. Secteur centre de services informatiques

- S'assurer de la disponibilité du matériel informatique et des accès lors des activités de vaccination.

6.16. Direction de la logistique

- Commander le matériel requis en fonction des besoins exprimés par les différentes directions concernées;
- Assurer le transport, la distribution et livraison des fournitures requises vers les lieux de vaccination;
- Conclure des ententes de services au besoin (vaccinatrice, agent de sécurité etc.);
- Conclure des ententes de location des locaux de vaccination hors établissement.

7. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

7.1. Direction du programme jeunesse et activités de santé publique Direction des soins infirmiers

Responsables de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la politique.

7.2. Direction programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées; Direction des services professionnels; Direction des services multidisciplinaires; Direction programmes santé mentale, dépendance et itinérance; Direction programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique; Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques; Direction des services techniques; Direction des ressources technologiques

Directions ayant participé à l'élaboration, la rédaction et la mise à jour de la politique.

7.3. Calendrier de révision de la politique

La présente politique devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

8. RESPONSABLE DE LA MISE EN APPLICATION

8.1. Direction du programme jeunesse et activités de santé publique

Elle est responsable de la mise en application de la présente politique.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le comité de direction et annule, par le fait même, toute autre politique en cette matière adoptée antérieurement dans l'une ou l'autre des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

10. RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

1. *Analyse des disparités en santé, État de situation sur la santé des Montréalais et ses déterminants – Document complémentaire. SÉSAM (Surveillance de l'état de santé à Montréal), Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2014.*
2. *Les inégalités sociales de santé à Montréal, Rapport du directeur de santé publique, 2^{ième} édition, Direction de santé publique Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2011.*
3. *Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec, Institut national de santé publique du Québec. 2007 p.125*
4. *Planifier une campagne de vaccination annuelle contre la grippe saisonnière, Aide-mémoire à l'intention des Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2011.*
5. *Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec, Institut national de santé publique du Québec. 2007 Chapitre 4 et Annexe XXIX.*
6. *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2016-2021, Direction régionale de santé publique de Montréal. 2016.*
7. *Protocole d'immunisation du Québec, Comité d'immunisation du Québec. 2019.*
8. *Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins, La Direction des communications du ministère de la santé et des services sociaux du Québec. 2016. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-278-05W.pdf> Consulté le 6 février 2019.*
9. *Politique régionale intégrée de prévention et de contrôle de l'influenza. Secteur Prévention et contrôle des maladies infectieuses. Direction régionale de santé publique de Montréal. 2015.*
10. *Cahier des normes Santé publique. Agrément Canada. 2018.*